

Saint-Étienne, le 19 septembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Consensus sur la contribution financière de la Ville de Saint-Étienne au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire

À l'issue du Conseil d'administration du SDIS du 19 septembre 2014, le Conseil général, représenté par M. Bernard Bonne, son président, la Ville de Saint-Étienne, représentée par M. Gaël Perdriau, son maire, et les administrateurs du SDIS, représentés par M. Bernard Philibert, leur président, sont parvenus à un consensus sur la contribution stéphanoise à l'issue d'un dialogue responsable entre les différentes parties.

Cet accord reconnaît d'une part la contribution financière importante de la Ville de Saint-Étienne au SDIS, et, d'autre part, le niveau élevé des moyens de secours affectés à la sécurité des Stéphanois. En effet, une étude comparative menée auprès des chefs-lieux de département permet de constater que le service public d'incendie et de secours dont bénéficie Saint-Étienne est conséquent :

- En journée, Saint-Étienne compte, en moyenne, **29 sapeurs-pompiers de garde pour 100 000 habitants** alors que la moyenne nationale est de 20 ;
- Saint-Étienne fait partie des rares communes à disposer sur son territoire de **quatre casernes**, alors que les villes de même importance en comptent moins. Quatre casernes qui ont toutes fait l'objet de réhabilitation ou de reconstruction pour un montant de **13 millions d'euros financés par le SDIS** ;
- Plus de **50 % des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers de la Loire** sont affectés dans les casernes stéphanoises.

Aussi, pour ajuster la contribution, tout en maintenant un bon niveau de service rendu à la population, une **diminution de la contribution annuelle de la Ville de Saint-Étienne de 600 000 euros, dès cette année**, a été communément décidée mettant fin aux procédures contentieuses en cours. De plus, le SDIS, sur la période 2014-2020, s'engage à ne pas augmenter la contribution de Saint-Étienne.

Pour sa part, **le Conseil général a joué un rôle de facilitateur**, s'attachant à maintenir le meilleur équilibre possible entre les communes **en augmentant sa propre participation financière** pour la faire évoluer progressivement vers 50 % du total des contributions. De ce fait, cet **effort budgétaire profite également aux autres communes** puisque leurs contributions n'augmentent pas pour la deuxième année consécutive avec l'objectif de les stabiliser jusqu'en 2020.

Cette décision de bon sens, résultat d'un travail partenarial et constructif, permet à la Ville de Saint-Étienne de réaliser **une économie assurée de quelque 4,2 millions d'euros (600 000 x 7) sur la durée du mandat municipal, tout en conservant une qualité du service rendu optimale en termes de sécurité**. Cet accord permet d'éviter une éventuelle fermeture d'une caserne stéphanoise, qui aurait pu être envisagée à plus ou moins long terme si la diminution de la contribution avait été plus importante.

Le SDIS et la Ville de Saint-Étienne ont su trouver une solution alternative au contentieux, par le dialogue, l'écoute et le respect. La réussite de cette négociation renforce les relations constructives entre les maires de la Loire et les élus du Conseil d'administration du SDIS, au service de la population ligérienne.

CONTACTS PRESSE

SDIS de la Loire
Cendie VERDEAU
Responsable communication
Tél.: 04 77 91 08 04
c.verdeau@sdis42.fr

Conseil général de la Loire
Patrick FRANÇON
Attaché de presse – Cabinet du Président
Tél.: 04 77 48 42 38
patrick.francon@cg42.fr

Ville de Saint-Étienne
Pierre CHAPPEL
Attaché de presse – Cabinet du Maire
Tél.: 04 77 48 74 26
pierre.chappel@saint-etienne.fr